

32ÈME TIR DU VAL D'AREUSE

Stand de Tir Travers Tir pistolet 25m et 50m

VENDREDI 15 AOÛT 2025 16h00-20h00

SAMEDI 16 AOÛT 2025 08h00-12h00/14h00-17h00

Samedi midi Jambon cuit sur place dans l'Asphalte



5 cibles électroniques Polytronic à 25 mètres
2 cibles à 50 mètres
www.lavantgarde.ch



Participez au concours Roi du tir P-25 en tirant également (Le 1er week-end)
chez nos amis et partenaires du :

Tir des Couennes-de-Lard, les 15 et 16 août 2025 Société de Tir La Côtière-Engollon
www.armesreunieslacotiere.ch



Centrale d'enrobage

Gravillonnages

Transport

Sables et Graviers

Béton Block®

www.wyssfils.ch / info@wyssfils.ch / Admin: 032 863 17 48 / Usine: 032 863 22 77



Récupérations de métaux
Centre de tri • Déchetterie

EXPLOITATIONS

Rue du Pont 11
2123 Saint-Sulpice
T +41(0)79 155 60 44

ADMINISTRATION

Rue de la Gare 9
2105 Travers
T +41(0)32 863 17 48
valdetri@gmail.com

Bienvenue au 32^{ème} Tir du Val d'Areuse à Travers

Pour la 32^e année consécutive, notre société a le plaisir de vous inviter à participer à son traditionnel tir. Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui nous soutiennent en nous honorant de leur présence. Votre fidélité nous touche, et nous vous adressons nos sincères remerciements.

Comme chaque année, nous nous associons au Tir des Couennes de Lard à Vilars (La Côtière-Engollon) pour vous offrir l'opportunité de concourir pour le titre de "Roi du Tir 2S".

Tir des Couennes de Lard à Vilars **les 15, 16 et 23, 24 août 2025**
Johnny Hutzli – info@armesreunieslacotiere.ch

Conformément à la tradition, vous aurez l'occasion de déguster le célèbre jambon cuit dans l'asphalte, accompagné de sa garniture, d'un dessert et d'un café.

Cette cuisson, datant d'environ 1935, trouve son origine dans les festivités de la Sainte-Barbe, célébration des mineurs le 4 décembre.

Le samedi, vous pourrez assister à la cuisson et à la sortie du jambon du bain d'asphalte.

Votre engagement et l'esprit de camaraderie qui vous animent nous encouragent à perpétuer cette belle tradition.

 **Nous vous attendons nombreux à Travers**

32^e TIR DU VAL D'AREUSE

Vendredi 15 et samedi 16 août 2025

Afin de faciliter l'organisation du repas de midi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous inscrire via le bulletin annexé au plan de tir. La responsable de la cantine vous en remercie par avance.

Comme toujours, nous mettrons tout en œuvre pour vous offrir un événement chaleureux et convivial.

Le comité d'organisation vous remercie par avance de votre présence et vous souhaite plein succès pour cette saison de tir. Au plaisir de vous retrouver bientôt, nous vous adressons nos salutations amicales et sportives.

Le comité d'organisation

Inscriptions jusqu'au 10 août 2025, en envoyant le bulletin d'inscription à
Nicolas Joye, Rue de L'Abbaye 4 – CH 2105 Travers - E-mail : nicolas@joye.me

Livret de tir - obligatoire

Prix CHF 5.00

Les programmes doivent se tirer avec le même type d'arme et dans la même catégorie.

Le panachage de catégorie n'est pas autorisé.

Pistolet 25m - Cible Val d'Areuse (Groupe)

Armes Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PPA), pistolets à percussion centrale (PPC)
Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)

Zone des points Cible ISSF 25M, zones 5 à 10

Programme de tir

<i>Essai</i>	1 x 5 coups en série de 5 coups en 50 secondes
Compétition	1 x 5 coups en série de 5 coups en 50 secondes
	1 x 5 coups en série de 5 coups en 40 secondes
	1 x 5 coups en série de 5 coups en 30 secondes

Prix PPA/PPC: CHF 18.00 (émoluments inclus, sans munition)
PO: CHF 25.00 (émoluments et munitions incluses)

Taxe de groupe CHF 40.00

Concours de groupes 4 tireurs licenciés d'une société forment un groupe.

Dotation "Groupe" 100% de la finance de groupe et le surplus éventuel de la cette cible à 60% des groupes classés dans chaque catégorie.

1^{er} prix d'un minimum de CHF 100.00 en espèce ou en nature par catégorie.

Seuls les groupes qui auront payé la finance de groupe seront classés.

Classement En deux catégorie, le total de quatre résultats individuels détermine le rang.

En cas d'égalité, appui par le total de la dernière passe de chaque tireur, puis l'avant-dernière, etc...

Distinction Aucune

Répartition immédiate	Points	Cat. D	Cat. E
	150	Fr. 50.-	Fr. 60.-
	149	Fr. 35.-	Fr. 50.-
	148	Fr. 30.-	Fr. 40.-
	147	Fr. 25.-	Fr. 30.-
	146	Fr. 20.-	Fr. 25.-
	145	Fr. 15.-	Fr. 20.-
	144	Fr. 10.-	Fr. 15.-
	143	Fr. 8.-	Fr. 10.-
SV, V, J	142	Fr. 5.-	Fr. 8.-
	141		Fr. 5.- SV, V, J

Pistolet 25m - Cible Val d'Areuse

suite

Dispositions

Chaque participant ne peut participer qu'avec un seul groupe ou dans une seule catégorie.
Un tireur de la cat. E peut s'aligner en cat D, mais l'inverse n'est pas possible.
Lors de l'inscription, il faut impérativement indiquer dans quelle catégorie le groupe souhaite disputer le concours.
Sur le talon d'inscription, un compte de chèques postaux ou un compte bancaire doit être mentionné.
Les distinctions individuelles non retirées durant la manifestation deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur.
Si la répartition immédiate n'atteint pas le 65% du produit des passes, la différence sera attribuée au concours de groupe.

Pistolet 25m - Cible Travers

Armes

Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PPA), pistolets à percussion centrale (PPC)
Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)

Zone des points

Cible PP - 10, 50 cm.

Programme de tir

Essai 1 x 5 coups
Compétition: 2 série de 5 coups en 3 minutes par série à partir du commandement "START"

Prix

PPA/PPC: CHF 18.00 (émoluments inclus, sans munition)
PO: CHF 25.00 (émoluments et munitions inclus)

Distinction

<i>Distinction ou CC à CHF 12.- pour</i>	E/S	V et J	SV et JJ
Cat. D	90	88	86
Cat. E	86	84	82

Classement

En deux catégories, honorifique.

Dispositions

Chaque participant ne peut participer qu'avec un seul groupe ou dans une seule catégorie.

Pistolet 50m - Cible "Les 3 Truites"

Armes	Cat. A: Pistolet 50m (PL) Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PPA/PPC) Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)		
Zone des points	Cible P10		
Programme de tir	Essai:	5 coups au maximum, coup par coup	
	Compétition:	10 coups, coup par coup en 8 minutes.	
Prix	PL/PPA/PPC:	CHF 12.00 (émoluments inclus, sans munition)	PO:
		CHF 17.00 (émoluments et munitions inclus)	

Distinction Distinction ou une carte-couronne d'une valeur de CHF 10.00

	E/S	J/V	JJ/SV
Cat. A	90	88	87
Cat. B	88	86	85
Cat. C	85	83	82

Prescr. particulière: Les 10 coups sont comptabilisés et rebouchés à la fin.
Possibilité de ramener la cible au gré du tireur.
Possibilité de charger max. 5 coups et 1 seul magasin.
L'arme chargée ne quitte plus la main du tireur.

Répartition	Cat. A			Cat. B			Cat. C		
	E/S	V	SV	E/S	V	SV	E/S	V	SV
1 bouteille dès	90	88	87	88	86	85	85	83	82
2 bouteilles dès	93	91	90	91	89	88	88	86	85
3 bouteilles dès	97	95	94	95	93	92	92	90	89

Classement Classement honorifique en une catégorie.

Dispositions Un tireur ne peut tirer que dans une catégorie.

Un tireur ne peut pas cumuler la distinction ou la carte couronne et la répartition sur la cible 50 mètres – Les 3 truites.

La répartition sous forme de bouteille doit être retirée avant la fin du tir.

Aucune prétention ultérieure ne sera prise en considération.

Un tireur peut aussi obtenir la distinction ou la carte couronne, ceci pour autant qu'il n'ait pas réussi cette dernière à 25 mètres et renonce à la répartition sous forme de bouteille.

Un tireur n'a droit qu'à une seule distinction à 25 / 50 mètres.

Les adolescents (JJ) et les juniors (J) ne peuvent pas obtenir la répartition sous forme de bouteille(s).

Ils peuvent seulement obtenir la distinction ou la carte couronne selon le barème ci-dessus.

Organisation	Société de tir l'Avant-Garde, Travers Société de tir La Côtère-Engollon, Vilars
Dates de tir	Pendant le tir organisé par chaque société.
Programme	Correspond à la cible "Groupe" des 2 sociétés.
Droit de participation :	Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis.
Catégories d'âge	Pas de catégorie d'âge.
Prix	Inclus dans le prix de la passe "Groupe".
Classement	A l'addition du résultat de la cible "Groupe" tirée dans chaque société. En cas d'égalité, appui par le total de la passe Travers, puis avantage à l'ancienneté en favorisant les juniors sur les adultes.
Proclamation	Dans un délai de 4 semaines après la fin des tirs des 2 sociétés.
Dotation	1er rang : un montant unique de CHF 300.00 est attribué au Roi du Tir. Il est versé par virement bancaire/postal après validation des résultats. 5ème avant dernier : Le Livret de tir et la passe "Groupe" sont offerts pour l'année suivante dans une des deux sociétés. Ce prix est nominatif et soumis à validation en cas de demande de mutation.
Remise des prix	Dans un délai de 4 semaines après validation des résultats. Par virement bancaire/postal pour le Roi du Tir. Par poste pour le 5ème avant dernier.

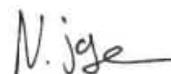
Organisation	Société de tir L'Avant-Garde, Travers (www.lavantgarde.ch).
Prescriptions	<p>La manifestation est soumise aux Règles du tir sportif (RTSp) de la FST ainsi qu'à toutes les prescriptions, règlements, directives, dispositions d'exécution (DE) de la FST, de la AAST, de la SAHS et des SCT/SF, de même qu'au catalogue des moyens auxiliaires.</p> <p>Ces prescriptions règlent toutes les positions qui ne sont pas explicitement citées dans le plan de tir; elles sont affichées dans l'installation de tir. Elles doivent être appliquées en tout temps par les organisateurs.</p> <p>Chaque tireur participant accepte en tant que contrat mutuel les dispositions et prescriptions du plan du tir ainsi que les éventuelles autres prescriptions et directives mises à disposition ou affichées dans les stands de tir.</p>
Catégories d'âge	Adolescents, (JJ) 10 - 16 ans Juniors, (J) 17 - 20 ans Elite, (E) 21 - 59 ans Vétérans, (V) 60 - 69 ans Seniors vétérans, (SV) dès 70 ans
Position	Selon les règles techniques pistolet, doc 1.10.4023 f, édition 2022.
Compensation d'âge	Selon les règles techniques pistolet, doc 1.10.4023 f, édition 2022.
Droit de participation	Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis. Chaque programme de concours ne peut être tiré qu'une seule fois par le même tireur.
Munition	Avec les pistolets d'ordonnance, seule la munition d'ordonnance distribuée par les organisateurs peut être tirée. En ce qui concerne les pistolets 50m ainsi que les pistolets à percussion annulaire et à percussion centrale, les munitions ordinaires, vendues sur le marché dans le cadre des règles ISSF, doivent être amenées par les participants. Les douilles restent en mains de l'organisateur.
Contrôle des armes	<p>Les pistolets doivent être transportés déchargés dans des étuis ou coffrets appropriés. Ils ne seront sortis de leur étui ou coffret, respectivement rangés dans celui-ci, uniquement sur le pas de tir. La bouche à feu est toujours pointée en direction des cibles.</p> <p>Une fois le tir terminé, les participants doivent décharger leur pistolet et le présenter pour le contrôle du retrait des cartouches. Ceci fait, le pistolet doit être rangé dans son étui ou coffret avant de quitter le pas de tir.</p>
Responsabilité	Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les armes ou autres objets.
Assurance	Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'USS-Assurances. Les assurés renoncent à toutes autres prétentions envers l'organisateur.
Droit de recours	Les recours éventuels durant cette manifestation sont immédiatement traités et tranchés par l'organisateur. Le droit de recours auprès de la Commission disciplinaire et de recours de la FST demeure réservé (Doc. no 1.31.00 du 28.08.2001).
Réclamations	Elles sont à adresser au comité d'organisation le jour du tir. Elles seront tranchées directement par le comité et ses décisions seront définitives. Chaque participant à ce tir accepte ces dispositions.
Groupes	4 tireurs licenciés d'une société forment un groupe. Chaque société peut inscrire autant de groupe qu'elle le désire.
Tireurs individuels	Les tireurs individuels, en possession d'une licence valable, sont autorisés et les bienvenus.

Remise des prix	<p>Aucune distribution de prix n'a lieu. Les cartes-couronnes, prix en espèces et prix en nature sont à retirer au bureau pendant la durée du tir. Les prix de groupes seront envoyés aux chefs de groupes dans un délai de 4 semaines après le tir.</p> <p>Les répartitions immédiates seront retirées avant la fin du tir. Aucune prétention ultérieure ne sera prise en considération.</p> <p>Les palmarès sont publiés dans les quatre semaines après le dernier jour de tir sur le site internet de l'organisateur.</p>
Egalité	<p>En cas d'égalité, les règles suivantes s'appliquent, soit :</p> <p>25m : nb de mouches, puis le nombre de 10, 9, 8, etc. ..., puis l'âge.</p> <p>50m : le nombre de 10, 9, 8, etc. ..., puis l'âge.</p>
Inscriptions	<p>En envoyant le bulletin d'inscription, jusqu'au 10 août 2025, à Nicolas Joye Rue de l'Abbaye 4 – CH 2105 Travers E-mail : nicolas@joye.me Lors de l'inscription, il faut impérativement indiquer un compte postal ou bancaire.</p>
Rangeurs	<p>Les groupes inscrits préalablement peuvent réserver l'heure de tir. Il sera tenu compte de leur demande dans la mesure du possible selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.</p>
Mutations	<p>Un tireur annoncé peut être remplacé avant le tir. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois.</p>
Feuilles de stand	<p>A retirer au bureau de chaque place de tir, 15 minutes avant l'heure de tir.</p>
Finance	<p>La société inscrite paie la finance du ou des groupes ainsi que du ou des tireurs individuels jusqu'au 10 août 2025 au plus tard par virement bancaire ou sur place le jour du tir.</p>
Moyens de paiement	<p>Par virement sur compte IBAN : CH83 8080 8003 5202 2260 3 Afin d'éviter tout malentendu, prière de vous munir du justificatif de paiement (récépissé, etc.).</p>
Règles de tir	<p>Les règles de tir de la FST seront appliquées pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce plan de tir.</p>
Protection des données au Sport populaire	<p>En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.</p>
Contact	<p>Téléphone durant les jours de tirs : 079.216.86.11</p>

Société de tir L'Avant-Garde Travers

Pour le comité, le président :

Signé Nicolas Joye



Plan de tir approuvé

Société Neuchâteloise

de Tir Sportif

le 28 février 2025

Le chef des tirs libres

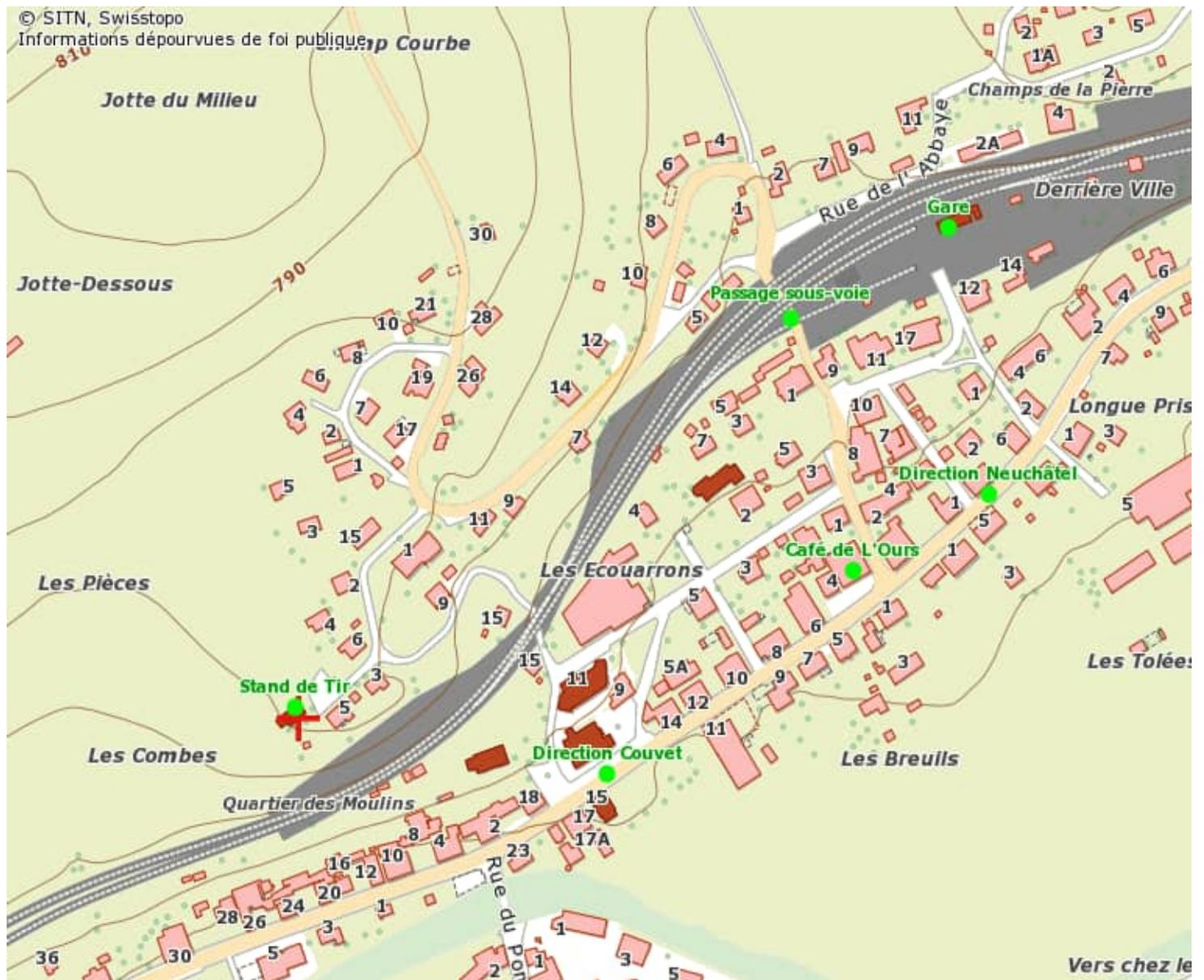
Signé Donald Burdet



L'Avant-GardeSociété de Tir
2105 Travers**Tir du Val D'Areuse 25M - 50M****Nom de la société :****Nom du responsable :****Adresse complète:****Date et signature:****CCP ou IBAN :****Adresse E-Mail :****Téléphone :****Nb Repas :**

	Nom du groupe	Cat. grp	25M			50M
			Armes	Livret	Val d'Areuse 18.- PPA 25.- PO	
1	Nom et Prénom (En caractère d'imprimerie)	Né en		5.-		
2				5.-		
3				5.-		
4				5.-		
Tireurs Individuels						
				5.-		
				5.-		
				5.-		
				5.-		
Finance de groupe						40.-
TOTAL						

Plages horaires ou vous participerez (Dans la mesure du possible)Vendredi 15 août 2025 de _____ à _____
Samedi 16 août 2025 de _____ à _____**A adresser à**Nicolas Joye
Rue de l'Abbaye 4
2105 Travers
E-Mail : nicolas@joye.me



Accès

Lat: 46.939486 Lon: 6.670712

Adresse Champ-du-Môtier 8

L'auberge de Noiraigue

Offrez-vous une pause entre nature,
authenticité et gastronomie.

Un lieu idéal pour **tous vos moments !**
Parfait pour vos repas d'entreprise, pauses
gourmandes et étapes des randonneurs.

Entièrement **rénovée**, l'auberge bénéficie d'un
emplacement privilégié, au départ des sentiers
menant aux gorges de l'Areuse et au Creux-du-Van.

Le **restaurant** d'une capacité de 40 couverts
vous propose une cuisine traditionnelle et raffinée
mettant à l'honneur les produits locaux du Val-de-
Travers

Profitez d'une salle de **banquet** et
de **séminaires** pouvant accueillir jusqu'à 50
personnes.

Durant la belle saison, détendez-vous sur notre
terrasse accueillante.



Place de la Gare 4
2103 Noiraigue
+41 32 566 13 60

www.aubergedenoiraigue.ch
info@aubergedenoiraigue.ch
Ouvert 7/7 de 8h30 à 23h

Chambres tout confort

- **3** chambres doubles avec mezzanine, douches/wc
- **1** chambre double avec baignoire/wc
- Sauna à l'étage

Dortoirs

Douches/WC à l'étage

- **1** chambre de 3 lits
- **2** chambres de 2 lits
- **1** dortoir de 14 lits
- **1** dortoir de 12 lits
- **1** dortoir de 10 lits

Salles pour assemblées et comités

- Équipements multimédia
- WiFi